



Convention de prêt ou de location de l'exposition

« A la découverte des Confréries du Duché Normandie – Maine »

Contrat N° 17

L'Académie des Confréries Gastronomiques du Duché Normandie – Maine met à la disposition des confréries, des collectivités et de tout autre organisme, une exposition destinée à promouvoir les Confréries, les produits du terroir et les régions du Duché Normandie – Maine à travers la réalisation d'animations et d'évènements culturels.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Article 1 : Objet

L'Académie et l'utilisateur collaborent pour réaliser une représentation de l'exposition susnommée sur le lieu précité aux dates convenues dans le contrat. Cette collaboration ne constitue aucune forme d'association ou de société entre les parties.

Article 2 : Accès aux services

L'accès aux services du parc de l'exposition est réservé aux associations, aux administrations, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux professionnels de la gastronomie.

Pour pouvoir louer ou emprunter l'exposition, les associations loi de 1901 doivent fournir une copie de leurs statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture, ainsi que la liste mise à jour des membres de leur bureau.

Toutes publications et documents de promotion réalisés à l'occasion de manifestations bénéficiant du concours de l'exposition doivent porter le logo de l'Académie.

Article 3 : Réservations

L'Académie se réserve le droit de refuser une demande de réservation de l'exposition qui ne serait pas en conformité avec ses statuts et de ne pas à avoir à motiver sa décision. Toute réservation émanant d'une des catégories énoncées ci-dessus doit faire l'objet d'une demande écrite par courrier, fax, courriel ou formulaire sur place. Cette demande ou contrat de location doit être signée par le Président ou son représentant, en ce qui concerne les associations et pour les professionnels fournir une copie du K bis ou de l'inscription à la chambre des métiers.

Article 4 : Utilisation

L'exposition louée reste la propriété de l'Académie et à ce titre elle est insaisissable par des tiers, l'utilisateur n'ayant par ailleurs pas le droit de la céder ou de la sous-louer. Il ne doit être apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel, sous peine de se voir réclamer le montant de la remise en état de l'équipement modifié. L'utilisateur certifie être apte à utiliser le matériel loué, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. L'utilisateur s'engage s'il y a lieu à demander les autorisations administratives nécessaires à l'exposition et fournir une copie de cette acceptation à l'Académie.

Il sera responsable :

- du transport aller et retour
- de l'installation, de la vérification, de l'entretien de l'exposition
- et s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation en vigueur et la réglementation en vigueur relative à la sécurité.

En matière de publicité, l'utilisateur s'engage à faire la promotion et la publicité de l'exposition.

Pour toute exploitation de l'image, sous quelle que forme que ce soit, l'utilisateur devra obtenir l'accord préalable de l'Académie. Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à ne négocier aucun contrat de partenariat et/ou de sponsoring sans l'accord écrit de l'Académie.

Article 5 : Responsabilités et Assurances

La responsabilité et la garde matérielle et juridique du matériel loué sont transférées lors de leur mise à disposition. L'utilisateur assume cette garde sous son entière et seule responsabilité (vol, perte, détérioration). L'assurance du matériel loué est donc à la charge de l'utilisateur.

Article 6 : Force majeure

L'Académie ne pourra être tenue responsable des retards ou absence de mise à disposition dus en cas de force majeure ou à toute autre raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon limitative, intempérie, accident, interdiction officielle, etc....

Article 7 : Retrait du matériel

Les utilisateurs doivent déposer une caution proportionnelle à la valeur des équipements empruntés. Cette caution sera restituée après vérification quantitative et qualitative de l'exposition et acquittement du montant de la facture pour les institutions payantes.

A la demande de l'emprunteur ou de son représentant des explications complètes peuvent être fournies concernant le montage de l'exposition.

Après pointage du matériel, l'exposition est considérée comme opérationnelle et quantitativement conforme au bon de livraison. Celui-ci est signé par l'utilisateur ou son représentant.



Convention de prêt ou de location de l'exposition

« A la découverte des Confréries du Duché Normandie – Maine »

Contrat N° 17

La montant de la caution est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Article 8 : Restitution du matériel

L'utilisateur ou son représentant est tenu de restituer le matériel à la date figurant sur le contrat. L'utilisateur est tenu de signaler tout dommage ou détérioration subis par le matériel durant la durée du prêt. Le coût des réparations sera facturé à l'utilisateur à sa valeur de remplacement.

Article 9 : Tarifs et facturation

Les prix sont fixés chaque année par le bureau de l'association. Les prix facturés sont conformes à ceux du tarif en vigueur au jour de la location et dépendent également de la durée du prêt. La facture sera établie au retour du matériel loué, après contrôle et le chèque de caution sera restitué si l'article 7 est respecté.

Pour les associations le paiement s'effectue comptant et exclusivement par chèque. Pour les administrations, collectivités territoriales et établissements publics, le paiement s'effectue par chèque ou virement.

TARIF DE LOCATION POUR L'ANNEE 2009

Prix à la journée	50 €
Prix au week end (du vendredi soir au lundi inclus)	100 €
Prix à la semaine	200 €
Prix au mois	500 €
Pénalités de retard	Prix de la journée doublé
Caution	1 000 €

Entre les soussignés

Raison social : Association « Académie des Confréries Gastronomiques du Duché Normandie – Maine »

Adresse du siège social : 1 Rue du Prieuré 61400 COURGEON

Tél/Fax : 02 33 25 05 61 Email : guy.bequet@orange.fr

N° association : 0502005716 déclarée à la Sous Préfecture de Cherbourg le 11 mai 2005

Son représentant dûment désigné par le Président de l'Académie

Monsieur DELOZIER Norbert - Le Bourg – 61430 MENIL- HUBERT- SUR- ORNE Tél/fax : 02 31 69 80 73

En sa qualité de Chargé du matériel de l'association

Ci-après dénommée l'Académie d'une part

ET

Raison sociale

Adresse du siège social.....

.....



Convention de prêt ou de location de l'exposition

« A la découverte des Confréries du Duché Normandie – Maine »

Contrat N° 17

Tél Email

N° association déclarée à la Préfecture de le

Représenté par M/Mme

en sa qualité de

Ci-après dénommée le prestataire d'autre part

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

L'exposition « A la découverte des Confréries du Duché Normandie – Maine »

Composée de :

- 19 structures en fer comportant chacune 3 parties, rangées dans 3 caisses de transport
 - 34 bras rangés dans une petite cantine de transport
 - 19 costumes des confréries de l'Académie (inventaire dans le dossier) rangés dans deux grandes cantines de transport
 - 23 panneaux explicatifs format A 3 (18 sur socles +5 à accrocher) + Balisage dans une petite cantine de transport
- Soit 7 malles (2 caisses en bois et 5 malles en fer), pour un encombrement de 1,7 m3 et un poids total de 230 kg

Le demandeur souhaite louer l'exposition désignée ci-dessus pour journées,

A partir du à heures, jusqu'au àheures.

Nature de la manifestation

Objet de la manifestation

Lieu de la manifestation

Le prestataire certifie s'être assuré de la disponibilité de la salle pour y placer l'exposition.

Le loueur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques de la salle.

Fait à, le

En deux exemplaires

Le Président de l'Académie des Confréries
Gastronomiques du Duché Normandie – Maine
Cachet

L'utilisateur
Nom Prénom qualité
Cachet

EXEMPLAIRE A CONSERVER



Convention de prêt ou de location de l'exposition

« A la découverte des Confréries du Duché Normandie – Maine »

Contrat N° 17

L'Académie des Confréries Gastronomiques du Duché Normandie – Maine met à la disposition des confréries, des collectivités et de tout autre organisme, une exposition destinée à promouvoir les Confréries, les produits du terroir et les régions du Duché Normandie – Maine à travers la réalisation d'animations et d'évènements culturels.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

L'Académie et l'utilisateur collaborent pour réaliser une représentation de l'exposition susnommée sur le lieu précité aux dates convenues dans le contrat. Cette collaboration ne constitue aucune forme d'association ou de société entre les parties.

Article 2 : Accès aux services

L'accès aux services du parc de l'exposition est réservé aux associations, aux administrations, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux professionnels de la gastronomie.

Pour pouvoir louer ou emprunter l'exposition, les associations loi de 1901 doivent fournir une copie de leurs statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture, ainsi que la liste mise à jour des membres de leur bureau.

Toutes publications et documents de promotion réalisés à l'occasion de manifestations bénéficiant du concours de l'exposition doivent porter le logo de l'Académie.

Article 3 : Réservations

L'Académie se réserve le droit de refuser une demande de réservation de l'exposition qui ne serait pas en conformité avec ses statuts et de ne pas à avoir à motiver sa décision. Toute réservation émanant d'une des catégories énoncées ci-dessus doit faire l'objet d'une demande écrite par courrier, fax, courriel ou formulaire sur place. Cette demande ou contrat de location doit être signée par le Président ou son représentant, en ce qui concerne les associations et pour les professionnels fournir une copie du K bis ou de l'inscription à la chambre des métiers.

Article 4 : Utilisation

L'exposition louée reste la propriété de l'Académie et à ce titre elle est insaisissable par des tiers, l'utilisateur n'ayant par ailleurs pas le droit de la céder ou de la sous-louer. Il ne doit être apporté aucune modification superficielle ou substantielle au matériel, sous peine de se voir réclamer le montant de la remise en état de l'équipement modifié. L'utilisateur certifie être apte à utiliser le matériel loué, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. L'utilisateur s'engage s'il y a lieu à demander les autorisations administratives nécessaires à l'exposition et fournir une copie de cette acceptation à l'Académie.

Il sera responsable :

- du transport aller et retour
- de l'installation, de la vérification, de l'entretien de l'exposition
- et s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation en vigueur et la réglementation en vigueur relative à la sécurité.

En matière de publicité, l'utilisateur s'engage à faire la promotion et la publicité de l'exposition.

Pour toute exploitation de l'image, sous quelle que forme que ce soit, l'utilisateur devra obtenir l'accord préalable de l'Académie. Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à ne négocier aucun contrat de partenariat et/ou de sponsoring sans l'accord écrit de l'Académie.

Article 5 : Responsabilités et Assurances

La responsabilité et la garde matérielle et juridique du matériel loué sont transférées lors de leur mise à disposition. L'utilisateur assume cette garde sous son entière et seule responsabilité (vol, perte, détérioration). L'assurance du matériel loué est donc à la charge de l'utilisateur.

Article 6 : Force majeure

L'Académie ne pourra être tenue responsable des retards ou absence de mise à disposition dus en cas de force majeure ou à toute autre raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon limitative, intempérie, accident, interdiction officielle, etc....

Article 7 : Retrait du matériel

Les utilisateurs doivent déposer une caution proportionnelle à la valeur des équipements empruntés. Cette caution sera restituée après vérification quantitative et qualitative de l'exposition et acquittement du montant de la facture pour les institutions payantes.

A la demande de l'emprunteur ou de son représentant des explications complètes peuvent être fournies concernant le montage de l'exposition.



Convention de prêt ou de location de l'exposition « A la découverte des Confréries du Duché Normandie – Maine »

Contrat N° 17

Après pointage du matériel, l'exposition est considérée comme opérationnelle et quantitativement conforme au bon de livraison. Celui-ci est signé par l'utilisateur ou son représentant.

La montant de la caution est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Article 8 : Restitution du matériel

L'utilisateur ou son représentant est tenu de restituer le matériel à la date figurant sur le contrat. L'utilisateur est tenu de signaler tout dommage ou détérioration subis par le matériel durant la durée du prêt. Le coût des réparations sera facturé à l'utilisateur à sa valeur de remplacement.

Article 9 : Tarifs et facturation

Les prix sont fixés chaque année par le bureau de l'association. Les prix facturés sont conformes à ceux du tarif en vigueur au jour de la location et dépendent également de la durée du prêt. La facture sera établie au retour du matériel loué, après contrôle et le chèque de caution sera restitué si l'article 7 est respecté.

Pour les associations le paiement s'effectue comptant et exclusivement par chèque. Pour les administrations, collectivités territoriales et établissements publics, le paiement s'effectue par chèque ou virement.

TARIF DE LOCATION POUR L'ANNEE 2009

Prix à la journée	50 €
Prix au week end (du vendredi soir au lundi inclus)	100 €
Prix à la semaine	200 €
Prix au mois	500 €
Pénalités de retard	Prix de la journée doublé
Caution	1 000 €

Entre les soussignés

Raison social : Association « Académie des Confréries Gastronomiques du Duché Normandie – Maine »

Adresse du siège social : 1 Rue du Prieuré 61400 COURGEON

Tél/Fax : 02 33 25 05 61 Email : guy.bequet@orange.fr

N° association : 0502005716 déclarée à la Sous Préfecture de Cherbourg le 11 mai 2005

Son représentant dûment désigné par le Président de l'Académie

Monsieur DELOZIER Norbert - Le Bourg – 61430 MENIL- HUBERT- SUR- ORNE Tél/fax : 02 31 69 80 73

En sa qualité de Chargé du matériel de l'association

Ci-après dénommée l'Académie d'une part

ET

Raison sociale

Adresse du siège social.....



Convention de prêt ou de location de l'exposition

« A la découverte des Confréries du Duché Normandie – Maine »

Contrat N° 17

.....
Tél Email

N° association..... déclarée à la Préfecture de le

Représenté par M/Mme

en sa qualité de

Ci-après dénommée le prestataire d'autre part

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

L'exposition « A la découverte des Confréries du Duché Normandie – Maine »

Composée de :

- 19 structures en fer comportant chacune 3 parties, rangées dans 3 caisses de transport
 - 34 bras rangés dans une petite cantine de transport
 - 19 costumes des confréries de l'Académie (inventaire dans le dossier) rangés dans deux grandes cantines de transport
 - 23 panneaux explicatifs format A 3 (18 sur socles +5 à accrocher) + Balisage dans une petite cantine de transport
- Soit 7 malles (2 caisses en bois et 5 malles en fer), pour un encombrement de 1,7 m3 et un poids total de 230 kg

Le demandeur souhaite louer l'exposition désignée ci-dessus pour journées,

A partir du à heures, jusqu'au Aheures.

Nature de la manifestation

Objet de la manifestation

Lieu de la manifestation

Le prestataire certifie s'être assuré de la disponibilité de la salle pour y placer l'exposition.

Le loueur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques de la salle.

Fait à, le

En deux exemplaires

Le Président de l'Académie des Confréries
Gastronomiques du Duché Normandie – Maine
Cachet

L'utilisateur
Nom Prénom qualité
Cachet

**EXEMPLAIRE A RETOURNER SIGNE ET ACCOMPAGNE DU CHEQUE DE CAUTION
(A l'ordre de Monsieur le Trésorier de l'Académie des Confréries Gastronomiques)**